

À travers le procès intenté à l'État belge, les cinq plaignantes – Léa, Noëlle, Monique, Simone et Marie-José – réclament justice, elles veulent que soit reconnu le traitement inhumain qu'elles ont subi. Elles ont été déboutées lors d'un premier procès intenté en 2021. Mais sont remontées au front en 2024. Une procédure longue et douloureuse, au terme de laquelle l'État belge a été reconnu coupable de crime contre l'humanité.

Mais le combat n'est pas terminé puisque la Belgique, malgré des arguments inexistantes ou guère convaincants, a décidé de se pourvoir en cassation contre cette condamnation. L'audience aura lieu ce vendredi 22 mai à Bruxelles.

À la barre de ce documentaire, on retrouve Quentin Noirfalisse, réalisateur (*Lumumba, le retour du héros, Le Ministre des poubelles*) et producteur, passionné par l'actualité africaine et Jean-Charles Mbotti Malolo (*Ex-Aequo!*), en charge de la partie animation du récit, qui retrace avec beaucoup de respect et de douceur les événements ayant jalonné cette enfance bafouée et trahie. Une évocation et des souvenirs qui témoignent aussi de la force, de l'affection et de la solidarité qui les a toujours guidées toutes les cinq au fil des années.

Mêlant interviews et extraits significatifs du procès, le film met en lumière les liens très particuliers que ces cinq femmes, nées au Kasai, ont noués entre elles, au fil de cette sinistre période, se soutenant face aux violences et aux brimades imposées. Et reconstituant entre elles la famille de sang et de cœur qui leur a été enlevée. Aujourd'hui, soutenues par leurs enfants et petits-enfants, elles affrontent fièrement les spectres de leur passé et réclament justice.

Karin Tshidimba

★★★ *Métisses, cinq femmes contre un crime d'État*
Récits de vie De Quentin Noirfalisse et Jean-Charles Mbotti Malolo Interviews Quentin Noirfalisse Animation Jean-Charles Mbotti Malolo Avec Léa Tavares Mujinga, Marie-José Loshi, Monique Bitumasse Bingi, Noëlle Verbeeken et Simone Ngalula Durée 1h26

Jean-Charles Mbotti-Malolo : "La question des enfants métis était fondamentale dans les colonies"

Entretien Karin Tshidimba

Métisses: cinq femmes contre un crime d'État retrace l'expérience brutale vécue par Léa, Noëlle, Marie-José, Monique et Simone, lorsqu'à peine âgées de 2 à 5 ans, elles ont été arrachées à leur mère congolaise pour être placées dans une institution religieuse regroupant les enfants "bâtards" des colons belges.

Le film exhume le douloureux parcours de ces cinq femmes originaires du Kasai, liées par un trauma commun mais aussi par leur passage au sein du même pensionnat/orphelinat de Kattende, tenu par des religieuses belges, durant l'époque coloniale...

À travers leur récit et le procès qu'elles ont décidé d'intenter à l'État belge, c'est une réalité bien plus vaste qui refait ainsi surface. On parle en effet d'un phénomène d'ampleur: près de 20 000 enfants métis, nés d'un père belge et d'une mère congolaise ont été arrachés à leur famille pour être placés dans des institutions religieuses, pendant la colonisation. Qualifiés "d'enfants du péché", ils étaient souvent brimés et maltraités et ont été totalement abandonnés à leur sort après 1960 alors que les liens avec leurs familles d'origine avaient été expressément rompus et leurs identités parfois modifiées afin de brouiller les pistes.

Cinq témoins de premier plan

À l'origine de ce film, il y a le travail de repérage de l'ancienne journaliste Hadja Lahbib autour des enjeux liés aux excuses et à la réparation des crimes coloniaux. Après son départ en politique, Quentin Noirfalisse a repris le flambeau et rencontré les cinq femmes métisses à l'origine de ce projet.

"Ce n'était pas du tout le même film: Quentin a resserré l'arc dramatique autour de la trajectoire de ces cinq femmes. Et il s'est dit que ça pourrait être intéressant de faire intervenir l'animation pour évoquer leurs souvenirs d'enfance. Il a fait appel à moi parce qu'on avait déjà travaillé ensemble sur une série documentaire."

Dès les premières discussions, Jean-Charles Mbotti-Malolo est convaincu. "J'avais très envie de bosser sur cette histoire que je ne connaissais pas vraiment, en tout cas, pas pour le Congo, mais je savais que la question métisse était fondamentale dans les colonies."

La réalité des délais et des moyens a failli le faire renoncer. Mais, surtout, "à

la lecture des premiers documents que Quentin m'a envoyés, je me suis rendu compte à quel point c'était beaucoup plus dur que ce que j'avais pu imaginer ou ce que pouvait laisser présager la réalité. J'étais vraiment bouleversé par ce que je lisais. En tant que métis, je me sentais trop proche du sujet pour le traiter. Mais après discussion avec Quentin, il m'a convaincu que mon regard sur cette histoire était le bon angle."

Chasser le spectre de "Tintin au Congo"

Pour rentrer dans ce récit intime et sensible, "il y avait des liens humains primordiaux à créer entre tout le monde.

"J'étais bouleversé par tout ce que je lisais et que je découvrais"



Jean-Charles Mbotti-Malolo, coréalisateur

Il a dirigé et réalisé l'animation du film "Métisses: cinq femmes contre un crime d'État".

Quentin a fait figure de repère, de courroie de transmission", sillonnant la Belgique à la rencontre des cinq amies, afin de les convaincre et de les rassurer sur ses intentions.

"Finalement, j'ai trouvé assez bien de ne pas les avoir rencontrées trop tôt parce que ça permettait de ne pas impliquer trop d'affect dans l'animation. En discutant avec Monique, par exemple, je savais dès le début que c'était un problème pour elle. Souvent, dans l'imaginaire général, dessin animé égale enfant. Il y avait un peu cette peur quand elles ont su que le film était hybride, elles ne comprenaient pas pourquoi faire appel à l'animation. Monique me disait: 'Je voyais vraiment Tintin au Congo, c'était sa référence et elle n'en voulait pas...'"

Le fait de rencontrer les cinq plaignantes très tard dans le processus de fabrication du film a permis à Jean-Charles Mbotti-Malolo de se "détacher un petit peu de leur trajectoire personnelle pour toucher à l'universel: la question métisse en colonie".

"Je pouvais, d'un côté, garder une espèce de métaphore, un regroupement de tous leurs témoignages: ce qu'elles ont pu vivre dans cet arrachement maternel et leur trajectoire jusqu'à la mission de Kattende et, de l'autre, cultiver une espèce de conscience collective d'une enfance arrachée qui ne soit pas uniquement la leur. Face aux archives photographiques, j'essayais d'être vigilant à ne pas faire des portraits trop précis de chacune..." Tout en étant vigilant à l'authenticité de leur histoire commune.

C'est en effet l'accumulation d'expériences traumatiques et douloureuses qui compte: la faim, la peur, la tristesse, la solitude, le dénuement, ... mais pas qu'on sache précisément, si c'est

Léa ou une autre qui s'est retrouvée avec une simple chemise, pieds nus après qu'on lui a enlevé sa jolie petite robe, ses sous-vêtements et ses chaussures. Ce qui compte, c'est de savoir comment l'administration coloniale enlevait toute trace du passé pour rompre le lien avec la famille d'origine pour que tout le monde soit habillé pareil avec les vêtements qu'on trouvait dans les pensionnats ou orphelinats de l'époque.

"Je m'évertuais à dire à chaque animateur et animatrice: attention, les cinq filles sont aussi des symboles. Ce ne sont pas uniquement les cinq femmes du procès. Pour moi, c'était primordial de faire une ouverture vers l'universel de ce que voulait dire la trajectoire métisse de manière internationale, même si, effectivement, on est dans un film belgo-belge."

Contrairement à ce qu'ils souhaitaient et imaginaient, à cause des délais, des reports et du flou autour des dates du procès, Jean-Charles Mbotti-Malolo n'a pas pu y assister. La rencontre avec les cinq septuagénaires a donc eu lieu, après le procès, pendant la fabrication. "Notamment lors d'une projection où on leur a montré les prémisses du film. Pourtant, c'était très important pour moi d'être présent, déjà d'un point de vue symbolique, mais aussi pour engager le travail, de manière générale et avoir un lien avec ces cinq femmes. Donc le lien arrive aujourd'hui où on peut discuter pendant les projections et avoir cette connexion, maintenant que le film est devenu public."

L'État belge a introduit un pourvoi en cassation pour contester sa condamnation établie par la cour d'appel en 2024. La Cour de cassation réexamine uniquement le respect du droit et des procédures juridiques et pas les faits matériels de l'affaire tels qu'établis devant la Cour en décembre 2024.

C'est ce vendredi 22 mai que l'on devrait savoir si la Belgique est définitivement condamnée pour le sort réservé aux enfants métis du Congo...

L'animation au service du documentaire

S'il se destinait plus à un poste technique dans l'animation qu'à la réalisation, Jean-Charles Mbotti-Malolo s'était déjà frotté à la longue aventure d'une série documentaire.

Baptisé *Ex-Aequo!* sa première série documentaire interrogeait les discriminations dans le sport à travers les portraits de dix sportifs de haut niveau. Une série, coproduite entre France, Luxembourg et Belgique par Quentin Noirfalisse, dont il a assuré à la fois l'écriture et la réalisation.

Karin Tshidimba